

Conseil patrimoine bâti

église *Saint-Martin*

de LA MOUCHE



Compte-rendu d'observation

Visite du 10 MARS 2015

Participants :

Mme CORBIN, maire de LA MOUCHE

M. JOSSEAUME, premier adjoint

Mme TURGOT, deuxième adjoint

M. ERNAULT, architecte-conseiller au c.a.u.e. de la Manche

Thomas FAUCHET, stagiaire au c.a.u.e. de la Manche

c.a.u.e.
de la manche
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

DES POINTS DE VIGILANCE

par ordre d'importance

Au regard de cet état des lieux apparent, un certain nombre d'actions pourraient être, d'ores et déjà, envisagées :

✓ **Restauration de la couverture versant Nord** > une vérification du **versant Sud** serait à imaginer (restauration éventuelle dans l'idée du chantier pour le versant Nord).

✓ **Réfection de l'ensemble des solins de couvertures** > les parties les plus vulnérables semblent être les parties connexes au clocher ; la rive faîtière serait également à revoir avec une certaine forme d'urgence. Améliorer la gestion des gouttières de toiture avec l'ajout, localement, de descentes d'eaux de pluie supplémentaires serait à étudier (notamment à l'angle formé par les couvertures de la nef et celles du transept méridional).

✓ **Drainage périphérique** > un drainage en canalisation drainante pourrait être envisagé en périphérie de l'édifice. Il serait intéressant de profiter de ces travaux pour enterrer les canalisations reprenant les descentes de gouttières en pied de clocher.

✓ **Réparation de la voûte lambrissée** > les lambris faisant le couvrement de voûte sont à vérifier dans leur ensemble ; une réparation dans la zone fragilisée (au droit du clocher) est à envisager.

✓ **Projet de rejointoiement extérieur** > un rejointoiement à la chaux des maçonneries extérieures serait souhaité. La partie sacristie pourrait être une première étape dans cette perspective qui trouvera probablement sa propre finalité dans le temps.

✓ **Projet de rejointoiement intérieur** > les maçonneries intérieures pourraient également être travaillées avec de la chaux (jointoiements, enduits, badigeons, etc.). Comme à l'extérieur, l'idée est de pouvoir rendre la perspiration des murs en dégradant l'ensemble des jointoiements en mortier de ciment. Cette action permettrait d'amoinrir en grande partie l'humidité ambiante (notamment la condensation au niveau des sols).

✓ **Nettoyage des sols intérieurs** > le dallage de la nef est **notoire**. Ce sol est le sol original de l'église et aspire à être préservé comme tel. Les sols de la partie chœur sont plus récents. Les efflorescences que l'on observe pourraient être nettoyées. NB : pour traiter ces efflorescences, il demeure important de faire des tests à petite échelle sur des parties non visibles de ce sol.

L'ÉTAT DES LIEUX APPARENTS

en quelques mots ...

L'église *Saint-Martin* bénéficie d'un site notoire et d'un environnement relativement préservé. Dans son ensemble, l'édifice présente un état sanitaire relativement satisfaisant. Toutefois, certains éléments, s'ils ne sont pas considérés, pourraient, à terme, fragiliser cet équilibre. Il s'agit principalement des couvertures et de l'ensemble des organes d'étanchéité présents en toiture dont une restauration est à envisager. Cette action aurait, entre autre effet, de permettre une meilleure préservation notamment pour les lambris de la voûte barlongue qui assure le complet couvrement de l'édifice. Cette dernière aurait à être restaurée en particulier dans la zone connexe avec les maçonneries de la tour clocher où des solins défectueux ont favorisé un passage d'eau. Au pied de bâtiment, les eaux de pluies sont reprises en canalisation souterraine (à l'exception de la base du clocher où la conduite des eaux de gouttières se fait en canalisation aérienne). En revanche, il n'existe a priori pas en sol de drainage périphérique aux ouvrages.

Pour le reste, l'édifice mériterait un rejointoiement complet de ces maçonneries. Les jointoiements au ciment pourraient être dégradés au profit de jointoiements à la chaux. Intérieurement, un travail à la chaux serait souhaitable.

Regard(s)



défauts d'étanchéité des solins



les lambris fragilisés de la voûte



des jointoiements en mortier de ciment



le dallage de la nef : un sol notoire



humidité des supports maçonnés



une gestion à parfaire



une gestion à parfaire



Action(s)

VERS UNE RESTAURATION PÉRENNE pour ce patrimoine communal

Intervenir sur les couvertures semble, ici, un **préalable indispensable**. Pour ces opérations de simple réfection et d'entretien ordinaire, la collectivité pourra s'entourer des compétences nécessaires qu'elle trouvera auprès d'**artisans** maîtrisant les **techniques de mise en œuvre** appelées par le caractère de ce patrimoine singulier. Pour l'ensemble de ces opérations, la collectivité peut être assurée de la permanence du conseil bienveillant du c.a.u.e. de la Manche.



Placée ici pour les besoins d'un temps, cette improvisation du quotidien, aujourd'hui sans usage, pourrait être démontée. Sa suppression permettrait une meilleure lecture du transept méridional ainsi qu'une préservation plus en rapport du caractère patrimonial des lieux.



Les arbres du voisinage fabriquent un très beau fond de scène pour la mise en valeur de la croix de cimetière.



POUR ALLER PLUS LOIN l'idée de mettre en valeur

Pour des réflexions ultérieures concernant l'environnement de l'église, l'**accessibilité**, le **patrimoine arboré**, son entretien et sa préservation, la création d'un **jardin du souvenir**, ou la **mise en valeur** de l'enclos paroissial, la collectivité pourra solliciter le conseil du c.a.u.e. de la Manche dans le cadre d'une réflexion préalable.



Au Nord, l'enclos paroissial est bordé d'une petite haie permettant d'asseoir le regard sur le paysage de bocage.



L'église *Saint-Martin*, son enclos paroissial et ses allées perspectives du bourg ...

AVERTISSEMENT

Cette intervention du C.A.U.E. s'inscrit dans le cadre d'une mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage sollicitée par la commune de LA MOUCHE. En aucun cas, elle ne doit être considérée comme opérationnelle, étant une démarche de conseil et de sensibilisation. Les réflexions proposées permettront à la commune de LA MOUCHE de définir des choix d'aménagement avec un objectif de qualité que pourrait développer ultérieurement un concepteur d'exercice libéral (Architecte, Architecte-Paysagiste, Urbaniste...), préalablement à toute mission de maîtrise d'œuvre.